

JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE NEUCHÂTEL 19 NOVEMBRE 2021

Conclusions et voies de recours

Par Denis Tappy

Professeur à l'Université de Lausanne

Unil

UNIL | Université de Lausanne

1

I. Introduction

- Les règles des art. 308 al. 2, 315 al. 1er et 326 al. 1^{er} CPC
- L'application d'autres dispositions du CPC
- L'application des règles relatives à la LTF

Unil

UNIL | Université de Lausanne

2

II. Le rôle des conclusions de 1^{ère} instance en cas d'appel ou de recours *stricto sensu*

III/ I Généralités

- Caractère patrimonial ou non de la cause
- Recevabilité d'un appel selon l'art. 308 al. 2 CPC
- Caractère nouveau ou non des conclusions de deuxième instance

Unil

UNIL | Université de Lausanne

3

III/ II Valeur litigieuse en deuxième instance

- Rejet du système du *gravamen*
- Conclusions à prendre en considération
- *Dies aestimandi*
- Cas des appels ou recours contre des décisions non finales
- Affaires soumises en première instance à la maxime d'office

Unil

UNIL | Université de Lausanne

4

III. Les conclusions de deuxième instance

III/I Exigence et forme

- Nécessité de conclusions de deuxième instance
- Forme et moment
- Application des art. 56 ou 132 CPC ?
- Particularités de l'appel joint

Unil

UNIL | Université de Lausanne

5

III/II Interdiction des conclusions nouvelles et exceptions

- En cas d'appel
- En cas de recours *stricto sensu*
- Modifications en cours de deuxième instance

Unil

UNIL | Université de Lausanne

6

III/III Exigences de fond concernant les conclusions de deuxième instance

- Exigence de conclusions réformatoires et exceptions
- Exigence de conclusions chiffrées
- Interdiction des conclusions conditionnelles ?

Unil

UNIL | Université de Lausanne

7

III/IV Maximes de procédure en deuxième instance

- Application des règles des art. 55 ss CPC
- Interdiction de la *reformatio in pejus*
- Interdiction d'allouer autre chose que ce qui est demandé et exceptions
- Problème de la monnaie des conclusions

Unil

UNIL | Université de Lausanne

8

III/V Conclusions de deuxième instance et recours au TF

- Règle de l'art. 51 al. 1^{er} let. a LTF
- Différence relative aux conclusions à prendre en compte
- Différence en présence de prétentions reconventionnelles

Unil

UNIL | Université de Lausanne

9

III/VI Conclusions accessoires et réquisitions diverses en deuxième instance

- Questions relatives aux frais judiciaires, sûretés et dépens
- Questions relatives à l'assistance judiciaire
- Effet suspensif et levée dudit effet
- Autres mesures en deuxième instance

Unil

UNIL | Université de Lausanne

10

IV. Conclusions